

Paris, le 19 avril 2021

## LES RATTRAPAGES DE L'ACTUALITÉ

### FÉDÉRATION CFTC FINANCES

#### **Liquidation de l'EPAF : Lettre des fédérations au ministre**

Dans cette lettre au ministre, les fédérations dénoncent la vente du patrimoine d'EPAF et l'externalisation de la prestation à un opérateur privé envers et contre tout. Si cette décision venait à se concrétiser, l'association sera ainsi dépouillée de toutes ses prérogatives en matière de vacances-loisirs alors que depuis 65 ans elle a satisfait des dizaines de milliers d'agents pour des séjours familiaux, individuels ou de groupes en toutes saisons et à des tarifs sociaux. Les fédérations interrogent ainsi le ministre sur le devenir dans de telles conditions des prestations de vacances-loisirs, leur coût pour les agents, les priorités d'affectation, les séjours de groupe, les séjours à thèmes, les séjours des retraités, Par ailleurs, nos organisations syndicales se préoccupent du devenir des salariés de l'EPAF.

#### **Audiences avec les ministres**

Bruno Le Maire a confirmé "la poursuite des transformations" (NRP, transfert des missions fiscales de la Douane à la DGFIP, accessibilité numérique). Les taux de promotions augmenteront de 1%. Le ministre a précisé que cela concernerait en particulier les catégories B et C. L'alliance CFDT-CFTC Finances a demandé et obtenu l'ouverture d'un groupe de travail sur les impacts du numérique sur les métiers et les missions (formation, qualifications, métiers...) Le ministre a indiqué que «le moment venu», une campagne de vaccination ministérielle sera lancée sur le territoire pour les agents qui le souhaiteraient.

#### **Groupe de travail Diversité : une crédibilité sujette à caution ?**

La CFTC a fait remarquer en début de séance le hiatus considérable existant entre les discours de communication sur le sujet de la lutte anti-discrimination et la mise en place des LDG promotions qui vont totalement à l'encontre. Il y a été présenté le bilan des dix engagements contre l'homophobie et la transphobie ainsi que les orientations en matière de diversité et d'inclusion.

**La CFTC-Finances estime que la politique de diversité et de lutte contre les discriminations à Bercy est mise à mal, voire contredite, par des projets concrets et subits tels que les LDG promotions.**

#### **Comité de suivi de la PSC**

Outre le bilan 2019 et du début d'année 2020, la MEGFI a présenté les perspectives 2021. Par ailleurs, le projet de réforme de la PSC a été présenté, Il comporte ainsi entre autre, la participation obligatoire en «santé» à hauteur d'au moins 50% du financement nécessaire à la couverture de garanties minimales, participation facultative en «prévoyance», possibilité de prévoir par accord majoritaire des contrats collectif.

**La CFTC sera attentive aux propositions du gouvernement dont les premières annonces semblent aller dans le bon sens (participation employeur à hauteur de 50%, accord majoritaire pour la mise en place de contrats collectifs...).**

### Groupe de travail cartographie des CAP

Le ministère a fait le choix de conserver les CAP directionnelles et de supprimer toutes CAP locales; Alors que le ministère compte plus de 450 CAPL et 50 CAPN, il resterait une quinzaine de CAP directionnelles au lieu des 50 existantes à l'heure actuelle et encore si la DGAFP donne son accord pour les CAP de l'INSEE et de la DGCCRF. Par ailleurs, les CAP seront regroupées par corps et non plus par grade. Enfin, en ce qui concerne les compétences des CAP, elles sont recentrées sur les décisions individuelles défavorables : ainsi, la consultation préalable de la CAP est supprimée pour les décisions relatives à la mobilité (prises à compter du 1er janvier 2020) et pour les décisions relatives à l'avancement et à la promotion (prises au titre de l'année 2021).

**Ce recul sur les compétences des CAP prouve une fois de plus que le dialogue social est mis à mal, et que la gestion des agents n'est pas la préoccupation principale de l'administration qui ne veut qu'une chose, réduire le droit des fonctionnaires et se libérer de son statut.**

### Groupe de travail fusion des instances : Création des CSA

Pour rappel, la loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a acté la fin des CT et des CHSCT qui sont remplacés par une instance unique, les comités sociaux d'administration (CSA) qui seront mis en place à l'issue des élections professionnelles de 2022. La cartographie des CSA reprend globalement la cartographie existante des comités techniques et le principe selon lequel le CSA compétent est l'instance correspondant au niveau où est prise la décision. Au-delà d'un seuil d'effectifs de 200 agents, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS) est obligatoirement créée au sein du CSA. En deçà de ce seuil, la création de cette formation spécialisée devra être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers.

### Médiation RH : Le lapin sort du chapeau

Cette thématique nouvelle a émergé à l'occasion de la mise en place des LDG Mobilités et Promotions, issues de la Loi de transformation de la Fonction Publique. Dans les deux nouveaux textes régissant les LDG, le Ministère a souhaité introduire une expérimentation de la médiation à l'occasion de certains actes RH provoquant des litiges. Aujourd'hui, Bercy comptabilise entre 400 et 700 saisines contentieuses par an sur des sujets RH. Nous avons rappelé que le nombre de recours contentieux risque d'exploser avec la mise en place des LDG couplée à la suppression des CAP comme instance de recours.

**La CFTC ne méconnaît pas, dans l'absolu, le rôle ou l'intérêt de la médiation ou du dialogue dans le cadre d'une tentative de règlement de litige. Mais au cas présent, la ficelle est trop grosse; la médiation qui surgit du chapeau au moment où disparaissent les CAP n'est qu'une pâle tentative d'apaisement qui n'a convaincu personne.**

#### CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : [federation,cftcfinances@gmail.com](mailto:federation,cftcfinances@gmail.com)